

LE RÔLE DE LA JUSTICE DANS LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE TUNISIEN

Side Event

13^e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Mardi 14 avril 2015, 17h
Doha, Qatar

Modération : Shira Stanton, Expert ASF en droits humains

Le 13^e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale souhaite mettre en exergue le rôle du droit « *pour faire face aux problèmes sociaux et économiques et pour promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public*¹. » Si le rôle du système judiciaire en termes de renforcement de la sécurité n'est plus à démontrer, il est de plus en plus important dans la construction de l'état de droit et dans le développement durable.

Cependant, quand on parle de développement et de défis socio-économiques, les liens entre développement, sécurité et justice sont souvent peu clairs, voire négligés. Le Rapporteur spécial pour la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, Pablo De Greiff, prend l'exemple de la Tunisie comme d'un pays qui excellait dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, mais dont les manifestations et la révolution en 2010-2011 ont démenti le succès des politiques de développement : « *[les] populations [...] n'avaient besoin d'aucune théorie pour savoir que le bien-être comprend évidemment les possibilités économiques, la sécurité personnelle de base et la bonne gouvernance, mais aussi l'accès à la justice, et qu'il ne s'agit pas de biens totalement indépendants l'un de l'autre qui peuvent soit être sacrifiés les uns aux dépens des autres, soit être classés suivant un ordre qui permet l'ajournement indéfini de certains d'entre eux*². » Il recommande ainsi de prendre en compte les enseignements du « test tunisien » pour établir les objectifs qui concernent le développement durable, afin de s'assurer que les nouveaux objectifs et indicateurs du développement intègrent corrélativement les questions de sécurité, de justice et de droits humains³.

Ce « side event » s'intéressera au rôle que la justice et la réparation pour les citoyens tunisiens peuvent jouer pour relever les défis socio-économiques principalement traités par les programmes de développement.

¹ Guide de discussion, 13^e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, A/CONF.222/PM.1, § 12.

² Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, 2013. A/68/345, paragraphe 14.

³ Ibid.

Dans certaines régions, les services sociaux de base sont défaillants, les eaux et les terres sont polluées et la gestion politique est entachée par la corruption et des processus de prise de décision opaques. Les populations devraient être en mesure de coopérer avec le système de justice pénale pour répondre aux problèmes de développement, en utilisant une approche fondée sur les droits humains qui mette l'accent sur l'accès à la justice pour accroître la responsabilité des décideurs politiques.

Dans un contexte de transition démocratique, quelles sont les garanties que le droit – national et international – peut offrir à la population quant au respect de ses droits humains et de son environnement ? L'élément déclencheur de la Révolution tunisienne a été la demande pour plus de dignité et de respect des droits sociaux et économiques. Or, si le système de justice actuel ne répond pas à ces attentes, la démocratie et le « test tunisien » tant souhaités seront mis à mal. Les intervenants du « side event », issus de la société civile tunisienne et internationale, évoqueront leur travail en faveur de la promotion des principes-clés des droits humains qui doivent guider la transition en Tunisie. Ces exemples illustrent l'importance d'intégrer l'accès à la justice et les droits humains si l'on veut atteindre un développement durable.

Construire la démocratie à travers la participation publique



Ce « side event » s'appuiera sur les expériences vécues par la société civile durant la période post-révolution. **Amira Yahyaoui** est la **présidente d'Al-Bawsala**⁴, une ONG tunisienne qui vise à accroître la participation des citoyens et la responsabilisation des décideurs politiques dans la construction de la démocratie.

Mme Yahyaoui démontrera comment les principes et les approches fondés sur les droits humains peuvent améliorer l'accès à la justice et restaurer la confiance entre les citoyens et la justice, après qu'ils aient subi des violations systématiques et généralisées de leurs droits. Al-Bawsala prône ainsi la nécessité d'impliquer les justiciables dans les processus de prise de décision, afin qu'ils aient le pouvoir d'agir pour assurer leur sécurité et de demander des comptes aux décideurs politiques⁵.

Garantir l'accès au recours pour assurer l'état de droit

La justice, envisagée comme composante à part entière du processus de transition, peut aussi contribuer à un développement fondé sur le respect des droits humains.

L'économie tunisienne est largement dépendante des investissements étrangers. Qu'il s'agisse des industries à forte intensité de main-d'œuvre, comme le secteur du textile, ou de l'exploitation des ressources naturelles, les investisseurs étrangers représentent les principaux opérateurs, donneurs d'ordre ou clients. Les constantes évolutions socio-économiques transnationales exposent la justice pénale et les autorités d'application des lois à de nouveaux défis.

⁴ Al Bawsala est une organisation non gouvernementale de droit tunisien à but non lucratif. Elle est indépendante de toute influence politique. Sa vision se décline en trois objectifs : 1) Replacer le citoyen au cœur de l'action politique en lui donnant les moyens de s'informer sur l'activité des élus et de défendre ses droits fondamentaux ; 2) Etablir des relations avec les élus et les décideurs politiques, afin d'œuvrer à la mise en place d'une bonne gouvernance et d'une éthique politique ; et 3) Participer à la défense de l'idée de progrès social et d'émancipation du citoyen. www.albawsala.com.

⁵ Ce qui rejoint en pratique les propos tenus par le Rapporteur Spécial: « ces violations [de droits humains] entraînent une diminution des capacités d'agir et [...] créent de graves problèmes de coordination sociale. La combinaison des deux affaiblit l'aptitude à faire des réclamations et toute conception du développement allant au-delà des simples formes de prestation de services de base devrait sérieusement en tenir compte. Le fait que les violations massives des droits de l'homme engendrent une diminution du pouvoir d'agir (notamment de la volonté de faire des réclamations aux autres et surtout aux pouvoirs publics), ainsi que des problèmes de coordination sociale, aide à appuyer l'idée concernant le rôle de l'impunité dans le développement... ». Paragraphes 20-21. Voir aussi paragraphes 25-29, op cit.



En juin 2014, le Tribunal de première instance de Monastir a condamné les cinq sociétés tunisiennes, membres du groupement textile belge Jacques Bruynooghe Global (JBG) pour non-respect de la législation sociale. 311 ouvrières ont obtenu gain de cause en se voyant accorder la quasi-totalité des indemnités qui leur étaient dues : arriérés de salaires, primes et indemnités de licenciement abusif, pour un montant global de plus de quatre millions de dinars tunisiens (1,8 millions d'euros). Cependant, ce jugement n'a pas, à ce jour, été exécuté : en raison d'un montage financier opaque, les filiales tunisiennes du groupe JBG sont considérées en faillite et le défendeur JBG n'a pas de présence physique ou financière en Tunisie. Les travailleuses ont donc pu accéder au système de justice, mais n'ont pas obtenu réparation.

Pour que les actions visant à améliorer la justice pénale dans le domaine socio-économique soient durables, il est essentiel que les travailleurs tunisiens soient conscients de leurs droits et sachent à qui – autorités compétentes ou acteurs de la société civile – s'adresser en cas de non-respect de ceux-ci. Veiller à ce que la justice pénale et la prévention de la criminalité contribuent à relever les défis sociaux et économiques demande d'impliquer les titulaires de droits dans le processus, en s'assurant qu'ils soient légalement autorisés à utiliser le système de justice pour se protéger et se défendre.

La prévention de la criminalité et l'amélioration du système de justice pénale doivent mettre l'accent sur la lutte contre les inégalités structurelles qui empêchent les citoyens d'agir. Le processus est bidirectionnel : comment le système de justice pénale peut-il faire en sorte que les citoyens aient le pouvoir de faire les choix nécessaires pour s'acquitter de leurs droits ? Et comment la participation active des citoyens peut-elle renforcer la protection efficace du système de justice pour assurer ce pouvoir d'agir ?

Mené par l'International Corporate Accountability Roundtable (ICAR)⁶ et Amnesty International, le projet « *Commerce, Crime and Human Rights* »⁷ vise précisément à (i) à identifier les opportunités et les défis de poursuivre au niveau national les multinationales responsables de crimes, y compris de violations des droits humains et (ii) à élaborer un cadre régissant la pratique des États pour rendre les entreprises responsables de ces crimes. ICAR et Amnesty International s'appuient sur l'expertise d'avocats et d'experts en droit pénal, afin d'élaborer des lignes directrices pour les États.



Katie Shay, Legal and Policy Coordinator d'ICAR, présentera une série de recommandations en ce sens, à l'intention des procureurs et autres acteurs judiciaires. En partant de l'exemple tunisien, elle proposera des pistes d'action pour que les États assurent une reconnaissance effective de la responsabilité pénale des personnes morales.

⁶ L'International Corporate Accountability Roundtable (ICAR) est une coalition de diverses organisations œuvrant en faveur des droits humains, de l'environnement, du droit du travail, et du développement. ICAR a pour but de créer, promouvoir et défendre des cadres juridiques permettant d'assurer que les entreprises respectent les droits de l'Homme dans le cadre de leurs activités à l'échelle mondiale. www.accountabilityroundtable.org.

⁷ www.commerccrimehumanrights.org.

Faire du droit pénal un outil de transparence pour le développement

Les acteurs étatiques nationaux portent eux aussi la responsabilité de construire un état de droit et de contribuer au développement socio-économique. Des mécanismes de responsabilisation efficaces sont nécessaires pour lutter contre ou éviter la discrimination structurelle (comme par exemple celle favorisant une région plutôt qu'une autre en termes d'investissements publics⁸), le manque de transparence et d'accès à l'information. La justice pénale et les mesures prises pour prévenir les crimes doivent être capables de traiter efficacement les questions de corruption.

Ces mécanismes sont particulièrement importants dans les contextes en transition démocratique. Le manque de services publics dans les régions isolées et l'incapacité des habitants de ces régions à obtenir justice quand ils pensent que les pratiques d'embauche sont entachées par la corruption, empêchent la bonne construction de la démocratie et de l'état de droit. Utiliser le système de justice pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté montre que les inégalités structurelles qui entretiennent la pauvreté ne sont pas inévitables, mais sont plutôt « *créées, permises et perpétuées par les actes et omissions des États et d'autres acteurs économiques*⁹ ». Utiliser le système de justice pénale pour obliger ces acteurs à être redevables et responsables des violations de la loi est nécessaire pour soutenir un développement juste et durable.



Mouheb Garoui, Directeur exécutif d'I Watch¹⁰, présentera le travail de son ONG qui lutte contre la corruption, en partageant son expérience sur les causes et conséquences de la corruption en matière d'embauche. Il exposera les principales conclusions d'un sondage sur la manière dont les jeunes tunisiens perçoivent les concours publics.

Il évoquera aussi les principales difficultés qui entravent les efforts de lutte contre la corruption et les défis de l'amélioration du cadre légal dans le contexte économique et sécuritaire en Tunisie.

La Tunisie va-t-elle passer son test ?

Le « side event » d'ASF rassemble des membres de la société civile tunisienne et internationale actifs dans la promotion de la participation publique, de l'accès au recours et de la transparence, engagés à soutenir le système de justice tunisien face aux défis sociaux et économiques.

Il donnera une photographie des enjeux actuels et de l'état des initiatives citoyennes visant à assurer que les décisions politiques passent le test de la transition démocratique.



L'appui au développement d'un pouvoir d'agir par le droit pour les citoyens est au cœur des efforts de ces membres de la société civile.

⁸ Voir le rapport d'ASF (à paraître) sur la notion de la « région victime » dans le contexte de justice transitionnelle de la Tunisie.

⁹ Principes Directeurs des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme, A/HRC/21/39, paragraphe 5.

¹⁰ I Watch est le relais national en Tunisie de Transparency International, un mouvement global qui lutte contre la corruption. www.iwatch-organisation.org.

Grâce à leurs actions, le système de justice peut être renforcé par l'augmentation et l'amélioration de son utilisation, et offrir plus de possibilités aux citoyens de protéger et réaliser leurs droits. C'est seulement de cette manière que les responsables d'un développement durable et juste pourront être tenus de rendre compte de leurs actes. 

Avocats Sans Frontières (ASF) est une organisation non gouvernementale internationale dont le siège se trouve à Bruxelles (Belgique). ASF est active dans plusieurs pays fragiles et post-conflit. Elle dispose de bureaux permanents en République démocratique du Congo, au Burundi, en Ouganda, au Tchad, en Tunisie et au Maroc, et met en place des activités en Égypte, au Népal et au Myanmar, entre autres.

Nous promouvons l'état de droit par l'amélioration de l'accès à la justice pour les groupes les plus vulnérables et marginalisés de la société. Nous travaillons avec des acteurs nationaux pour améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services d'aide légale.

Nos projets traitent de la liberté d'expression en Afrique du Nord, des causes systémiques et des conséquences de la détention préventive dans la région africaine des Grands Lacs, de la représentation des victimes de crimes internationaux devant la Cour pénale internationale de la Haye, de la promotion des mécanismes de complémentarité, de la protection des avocats menacés dans l'exercice de leur fonction, ou encore des causes structurelles des violences basées sur le genre.

Nous mettons les justiciables au centre de notre travail, renforçant ainsi leurs capacités à connaître et à revendiquer leurs droits, tout en renforçant les aptitudes des acteurs légaux chargés de les défendre.

www.asf.be - Contact : sstanton@asf.be



L'équipe des Chefs de mission ASF

Avec le soutien du gouvernement du Royaume Uni

